tivement peu inquiétants du programme révolutionnaire, on a réussi à ne pas trop effrayer la masse des électeurs, la masse des ouvriers laborieux et rangés, la masse des petits bourgeois, des petits rentiers, de ceux qui, par l'épargne et leur travail, constituent les forces de la France, ceux qui, par leur appui ou leur tolérance, permettent à un gouvernement de vivre. Mais si on porte atteinte à leurs intérêts comme à certains sentiments, on les verra se retourner avec une vivacité singulière contre leurs protégés de la veille. *Or*, cette évolution est tout indiquée au cas où la majorité du Sénat passera de droite à gauche. M. Gambetta a pu, en effet, se refuser à donner satisfaction aux impatient de son parti en leur opposant les votes inévitablement hostiles au Sénat, au cas où l'on aurait voulu réaliser le programme radical, mais, cette difficulté disparue, il faudrait bien s'exécuter. Et alors, dans un laps de temps qui ne serait pas bien long, nous verrions reparaître les projets de loi sur le revenu et tous les *désiderata* réclamés par la *Marseillaise*!

M. Gambetta lui-même sera peut-être forcé de mettre, comme on dit, « la main à la pâte, » après s'y être refusé autant qu'il le pourra, nous n'en doutons pas, car il sait que rien n'use la popularité d'un homme comme le pouvoir.

On le voit, les *alea* sont nombreux, et les conjectures intéressantes. Mais notre situation intérieure dépend un peu aussi de la situation extérieure. Si la révolution se manifeste encore, comme elle l'a fait l'année dernière, par des attentats et des régicides, il peut arriver alors que M. Gambetta trouve, dans les exigences de nos relations internationales, la continuation du prétexte à *statu quo* que la majorité du Sénat fournissait à sa politique expectante. En tous cas, on peut considérer que c'est de cette année surtout que datera la véritable expérience d'un régime qui, de la phase d'une opposition victorieuse passe définitivement aux devoirs comme aux responsabilités d'un gouvernement entièrement libre d'appliquer son programme.

E. S.

LOTERIE NATIONALE.

— La commission de la Loterie nationale se propose, nous dit on, d'introduire quelques modifications dans le mode de tirage, publié récemment par tous les journaux. Les deux lots de 50,000 fr. et de 100,000 francs qui devaient terminer le tirage en vue de lui conserver jusqu'à la fin l'intérêt qu'il avait au début, reprendraient le rang qui leur appartient. On a pensé, en effet, qu'il ne serait pas juste que les 70,000 personnes auxquelles écherrait un lot fussent évincées, pour avoir gagné un objet sans valeur, du droit de participer aux chances des deux derniers lots, après avoir, comme tout le monde, pris des billets avec l'espoir de gagner un gros lot. —

Ces conditions du tirage régularisées, on proposerait de former un gros lot avec la moitié de la recette des entrées qu'on évalue approximativement à 100,000 fr. A ce dernier lot, qui serait le lot de consolation, concourraient tous les possesseurs de billets, gagnants ou non. L'entrée de l'exposition des lots a été définitivement fixée à 1 fr. par personne. Il est seulement possible que, pour éviter l'encombrement, on prenne 2 fr. les premiers jours.

A chacun selon ses œuvres

Grâce à la Commission du Pas-de-Calais présidée par l'honorable M. J. Marmottan, la question si brûlante des voies de transport par chemin de fer et par eau, se poursuit avec activité et nous ajouterons avec une grande intelligence.

L'élément libre et consultatif semble être en parfait accord avec le pouvoir exécutif, et cela donne confiance pour l'avenir de nos grandes industries dans la région du Nord.

Pour fortifier l'administration des ponts-et-chaussées, le Ministre a crû devoir augmenter le nombre des inspecteurs de 1re et 2e classe, sage mesure par le temps qui court.

Au sujet du canal à grande section, nous voyons avec intérêt que la première condition, comme étude, est de rechercher sur le parcours tracé par M. Bertin, toutes les ressources d'alimentation. Alors, la science officielle pourra se donner carrière et mettra en lumière des données peu connues jusqu'à ce jour chez nous, touchant la distribution et l'utilisation des eaux.

Que de petits cours d'eau, mystérieusement cachés, vont être explorés, étudiés en tous sens, à la source et dans leurs directions respectives ; que de marécages délaissés vont être sondés et soumis à l'appréciation des géologues et de la topographie, soit la géodésie pratique.

C'est un tort envers la Providence et presqu'un crime envers la société, disait, en 1840, M. Macarel, le savant conseiller d'Etat, professeur à l'Ecole de Droit, que de laisser s'écouler une seule goutte d'eau, sans l'avoir utilisée au profit de l'Agriculture, des Arts et du Commerce.

Il appartient, certes, à la région du Nord plus qu'à toute autre, de mettre en pratique cette doctrine économique dictée par un amour sincère du bien public.

L'auteur de l'histoire de Joseph II Empereur d'Autriche, et de précieux ouvrages sur le droit administratif, font autorité en ces matières.

Un canal est une rivière factice creusée pour obvier à la différence des niveaux, à la rapidité et à l'inégalité des rivières naturelles, et pour faire communiquer, au moyen d'écluses, bassins, ponts, conduits souterrains ou tunnels, deux cours d'eau entr'eux ou un cours d'eau avec la mer, ou deux mers l'une avec l'autre.

Observons, en passant, que les procédés employés pour obtenir ces résultats, ne sont pas nouveaux, car l'histoire nous dit, que Joseph, le gouverneur de Mumphis, lorsqu'il détourna le cours du Nil, fit exécuter quatre grands canaux à travers de vastes souterrains marécageux, afin d'obtenir un volume d'eau supplémentaire et doter la culture de nouvelles ressources d'alimentation. Conjurer les disettes qui, de ce temps, désolaient souvent les pays soumis à la domination des Pharaons, était déjà une œuvre de bonne politique.

M. de Lesseps, notre contemporain, ne se serait pas illustré, s'il ne se fut inspiré, pendant son séjour au Caire, en qualité de conseil général, des travaux commencés à l'isthme de Suez, sous le règne des Ptolémées.

L'histoire est donc un Grand Livre qu'il faut consulter en toutes choses, et surtout en Economie. — Foyer de lumière inépuisable, accessible à toutes les intelligences, l'histoire a pour patrimoine universel, la vérité, et pour conclusion finale, l'amour des hommes en société.

Les commissions permanentes qui s'établissent sur les différents points que doit traverser le Canal en question, sont de bon augure pour activer les études et leur imprimer un caractère de sérieuse utilité. Ce que fait Montdidier en ce moment sera sans doute imité sur toute la ligne. Honneur à M. Baudeloque, le maire de cette ville, pour son organisation méthodique qui nous rappelle celle imaginée par Turgot lorsqu'il administrait le Limousin et qu'il songeait à introduire, dans ce pays pauvre, de nouveaux éléments de prospérité.

Les hommes passent; les institutions restent et l'on ne saurait trop estimer celles qui ont été fondées par un esprit libéral, appelant à lui, toutes les lumières de la raison et pratiquant ainsi la foi, l'espérance et la charité en matières d'*Economie publique*.

Puisse l'œuvre de M. Freycinet, s'accomplir dans ces conditions qui sont de de tous les temps et de tous les régimes en fait de gouvernement !...

ADOLPHE TERWANGNE

Fondateur et Directeur de l'Agence syndicale de la Batellerie à Lille.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous communique ces deux arrêtés.

Le Maire de la ville de Roubaix ;

Vu la lettre de M. le Directeur général des Contributions indirectes en date du 9 décembre 1878, par laquelle il informe M. le Préfet du Nord que le Gouvernement ne s'oppose pas à la mise à exécution de la délibération en date du 29 août 1878 par laquelle le Conseil Général du Nord a approuvé la révision partielle du tarif de l'Octroi de Roubaix dûment prorogé jusqu'au 31 décembre 1882 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal votant la révision dont s'agit ;

Arrête :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1878, le droit d'octroi à percevoir sur les chaux et mortiers sera de *vingt centimes les cent* kilog. au lieu de quinze centimes l'hectolitre.

La taxe de deux francs par mille briques sera transformée en un droit de *un franc trente centimes par mètre cube* tout vide compris.

Art. 2. M le Préposé en chef, directeur de l'Octroi, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Roubaix, le 18 décembre 1878.

Le Maire, C. Godefroy, adjoint.

—

Le Maire de la ville de Roubaix.

Vu le traité intervenu entre la Corporation des brasseurs de cette ville et l'Administration municipale au sujet de l'abonnement à payer par ceux-ci, pour les droits d'octroi imposés sur les bières.

Vu la délibération par lequel le Conseil Municipale a rectifié ce traité et l'approbation donnée à ce vote par M. le Préfet du Nord le 6 Décembre 1878.

Arrête.

Art. 1er. Le traité d'abonnement ci-dessus visé sera mis à exécution à partir du premier Janvier Mil-huit-cent soixante dix-neuf.

Art. 2. Le présedt arrêté sera transmis à M. le Préposé en Chef de l'Octoi.

Hôtel de Ville à Roubaix,
le 18 Décembre 1878.

Le Maire, C. Godefroy, adj.

—

Le ministre de la guerre vient de prendre des dispositions importantes en ce qui concerne le service de la gendarmerie dans les gares de chemins de fer.

Il a été arrêté en principe qu'un gendarme devra être présent dans les gares au passage des trains. Le service sera organisé de manière à ce que tous les trains d'une même station soient visités tour à tour, sinon le même jour, du moins successivement.

Des recommandations expresses sont faites en ce qui concerne l'attitude des gendarmes de planton dans les gares. Leur tenue sera toujours à la hauteur du corps d'élite qu'ils représentent. Ils devront, d'ailleurs, toujours être présents sur le quai à l'arrivée et au départ des trains.

Ils s'assureront fréquemment de la position régulière des militaires voyageant isolément et s'adresseront de préférence à ceux dont la conduite et la tenue laisseraient à désirer.

La gendarmerie est appelée par son service de prévôté en campagne à exercer un contrôle actif sur les militaires de toutes armes. Il importe donc qu'elle se familiarise avec ce services en temps de paix, par la surveillance des militaires voyageant isolément, et que ces derniers s'habituent eux-mêmes à son intervention, rendue aujourd'hui plus nécessaire par l'affluence considérable des militaires dans les rangs de l'armée et la mise en œuvre d'une mobilisation rapide. Il lui est prescrit toutefois d'apporter le plus grand tact et la plus grande circonspection dans l'exécution de cette délicate mission, notamment en ce qui concerne les sous-officiers.

—

Un duel a eu lieu hier matin à la frontière belge, entre M. Paul d'Hoyelle et le vicomte d'Airoli.

M. d'Hoyelle a été, paraît-il, assez gravement blessé.

—

Un voyageur descendu à l'estaminet de la *Clé d'Or* à Tourcoing, puis l'avant-veille, s'est suicidé, mardi matin vers 9 heures, en se tirant un coup de pistolet, dans la région du cœur.

La mort a été instantanée. Les personnes accourues au bruit de la détonation n'ont trouvé qu'un cadavre baigné dans son sang.

Ce voyageur venait de Paris où il exerçait la profession de comptable. Il se nommait A. L. et était âgé de 44 ans. Sa femme et son frère sont accourus à la nouvelle du malheur qui les frappait.

Quand ce voyageur est arrivé à la *Clé d'Or*, il se disait malade. Il laisse trois enfants. On ignore absolument les motifs qui l'ont poussé au suicide.

—

Dimanche soir, quatre wagons d'un train de marchandises, se dirigeant vers Dunkerque, ont déraillé entre Cassel et Arnèke. L'un d'eux a perdu ses quatre roues, dont une a failli atteindre le garde Descamps, d'un passage à niveau.

Tous les gardes, bien qu'il fit nuit, s'aperçurent de ce déraillement, donnèrent le signal d'arrêt, mais le mécanicien ne les entendit pas. Le train parcourut l'espace de cinq kilomètres avec un wagon traînant sur la voie. C'est alors seulement que le train s'arrêta. Les dégâts causés à la voie et au matériel par cet accident, s'élèvent à 10,000 fr.

—

L'année qui commence se présentait pour Adèle Bart, rempailleuse de chaises à Wattrelos, sous de si riants auspices, qu'elle n'a pas craint de s'émanciper outre mesure et de s'adonner sans réserve à la joie des petits verres.

La loi sur l'ivresse publique a fait verbaliser contre elle, et comme en même temps elle a méconnu le respect dû à l'autorité, elle aura à répondre devant la justice d'un double délit.

—

La police de Tourcoing a arrêté, hier, un jardinier nommé Jean Baptiste Cornelis qui inaugurait l'année en fêtant Cambrinus, et en outrageant les agents qui le lui faisaient remarquer.

Ephémérides Roubaisiennes

2 JANVIER 1825. — Incendie de la filature de M. Paul Defrenne ; le dévouement des sapeurs-pompiers est récompensé par le don d'une médaille d'or portant pour légende : « Aux courageux pompiers de la ville de » Roubaix, dirigés par leur capitaine Ferlié, » Paul Defrenne reconnaissant. — Incendie » éclaté à Roubaix, le 2 janvier 1825.

—

3 JANVIER 1603. — Lamoral prince de Ligne et du Saint-Empire, marquis de Roubaix, et dame Marie Melun, son épouse, déclarent que leur mère, dame Iolente de Werchin, princesse d'Epinoy, dame, héritière de Roubaix, surprise par la mort en 1593, n'a pas fait assez amplement et suivant sa qualité la fondation de l'obit que l'on célèbre pour le repos de son âme, en l'église de l'hôpital Saint-Elisabeth, et pour lequel il n'est payé que 25 livres parisis ; et voulant que cet obit soit célèbre avec les solennités qui conviennent à la qualité de la dite dame, cèdent à l'Hôpital une pièce de terre contenant 1400 verges, tenues du marquisat de Roubaix, et aboutissant au chemin de l'église à la Croisette-du-Pret ; à charge de la reconnaissance seigneuriale et annuelle d'une poule.

TH^ne LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

10 Décembre 1849. — Un arrêté du Préfet du Nord, v-l-se, ordonne la dissolution *des ouvriers fileurs*, de Tourcoing et de Roubaix.

Ces sociétés s'étaient fondées en 1848, sous l'instigation des évènements; elles devenaient si turbulentes que leur dissolution fut résolue par mesure de sûreté générale.

Les ouvriers fileurs de coton de Roubaix s'étaient mis en grève. Le Préfet se rendit dans cette ville, pour les apaiser, et les faire rentrer dans les ateliers, mais sa démarche futvaine et il fallut saisir les tribunaux de l'affaire.

Un jugement fut rendu le 17 novembre condamnant les principaux grévistes à la prison. S'appuyant sur les considérants du verdict, dans lequel il était démontré que les *sociétés paternel les des Ouvriers fileurs* de Tourcoing et Roubaix s'étaient écartée du but avoué de leur institution, pour faire de la politique, le Préfet motiva leur dissolution qui fut déclarée à la date de notre éphéméride.

—

11 DÉCEMBRE 1849. — Un nouvel arrêté préfectoral rejette la demande faite par un groupe d'ouvriers tourquennois, le 5 décembre, afin de se former en *Société de secours mutuel*, sous l'invocation de St-Roch.

Le motif de ce rejet était qu'on craignait de voir se réorganiser sous un autre titre la Société des Fileurs, dissoute la veille, (voir éphéméride d'hier).

Il se forma en 1848 et avant, un assez grand nombre de sociétés de ce genre, à Tourcoing, comme ailleurr; mais elles n'étaient en général que des foyers politiques qui pouvaient devenir nuisibles ; c'est ce qui fut cause de leur chute.

En 1845, il y avait 10 sociétés d'association ouvrière à Tourcoing, elles comprenaient 1013 membres. Par la suite, elles se réduisirent à 2, avec 80 membres environ.

—

— Mgr l'évêque de Soissons vient de donner un bel exemple de charité chrétienne, que nous recommandons aux méditations de certains acharnés.

Le digne prélat a adressé au maréchal de Mac-Mahon une supplique émue pour lui demander de commuer la peine du condamné à mort Pilloy, l'assassin de l'abbé Leredde.

Il est très-probable que le maréchal-président prendra en considération les généreuses paroles de l'évêque.

Un fait analogue s'est déjà produit en Russie. Au moment de l'invasion de 1812, l'espion russe Bodow ki, trahissant son pays, allait être fusillé. Le prêtre qui suivait le régiment intercéda auprès du général pour obtenir la vie sauve au misérable, qui fut mis sous bonne garde.

Mais, dans un engagement qui eut lieu quelques heures plus tard, l'espion réussit à s'évader, et, rencontrant le prêtre sur sa route, il l'étrangla sans pitié.

— LE DOUBLE ASSASSINAT DE FRÉVENT. — Les journaux du Pas-de-Calais rapportent qu'un drame sanglant vient de jeter l'épouvante dans la petite ville de Frévent. Un ouvrier teinturier âgé de 32 ans, originaire du département de Saône-et-Loire, et nommé Colin, s'était marié il y a quelques années dans cette localité avec la fille d'un teinturier nommé Michel Violent, emporté, livré aux plus mauvais instincts, Colin ne tarda pas à maltraiter sa femme, au point que la vie commune devint impossible; déjà le 5 juillet dernier, il était arrêté et condamné par le tribunal de Saint-Pol pour menaces de mort proférées contre sa femme. Sa condamnation purgée, Colin s'enfuit à Paris. On l'y croyait pour quelque temps, quand tout à coup, dans la matinée du 28, on apprend son arrivée à Frévent. Le même jour, vers 3 heures, il se présente chez son beau-père armé d'un sabre; avec l'intention bien déterminée de le tuer ainsi que sa femme. Ceux-ci, prévenus à temps, peuvent heureusement l'esquiver; Colin ne rencontre que sa belle-sœur, Julie Michel, jeune fille de 18 ans; il se précipite sur elle et lui porte deux coups de sabre à la hauteur de la poitrine; la malheureuse jeune fille tombe foudroyée. Au même instant, attiré par le bruit, arrive un jeune ouvrier teinturier nommé Stennebornе; ivre de sang, le meurtrier s'élance sur lui et lui plonge plusieurs fois son sabre dans la poitrine. Mortellement Stennebornе a survecu quelques heures. Le monstre rencontre alors son beau-frère, un jeune garçon de 12 ans et cherche également à le tuer, mais il ne réussit qu'à lui faire de graves blessures, qui ne mettent pas ses jours en danger. Ce triple forfait accompli. Colin prit la fuite; la gendarmerie de Frévent se mit aussitôt à sa poursuite, et ne tarda pas à le rejoindre et à l'arrêter.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 31 décembre. — Alphonse Duqueno, rue de Toulouse. — Maria Dubois, rue Ste-Thérèse, 1. — Elisa Dussart, rue des Vélocipèdes. — Emile Dussart, rue de Denain, 32. — Mélanie Reckibus, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Jules Petit, rue de Solférino. — Charlotte Hughe, rue de Naples. — Marie Sohier, rue de la Redoute, 20. — Jules Ménard, sentier de la Perche 70. — Félix Broquet, rue du Vieil-Abreuvoir, 23.

Du 1er janvier. — Victorine Florin, rue de la Barbe d'or. — Raymond Carton, rue Decresme, cour Roussel, 7. — Joseph Verniers, rue Bernard, 11. — Pierre Waroux, rue des Filatures. — Pauline Waroux, rue de Solférino.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 31 décembre. — Ferdinand Sainleger, 42 ans, peigneur, rue des Anges. — Victor Bulté, 8 mois, rue Pellart, 108. — Victor Vermeulen, 2 jours, quai de Leers. — Charles Vandenbulcke, 3 ans, rue du Moulin, 66. — Pauline Marécaux, 14 jours rue de Denain, cour Dhalluin, 16. — Eugénie Debusschere, 11 mois, rue des Longues-Haies, 11.

Du 1er janvier. — Coquet, présenté sans vie, rue du Tilleul. — Aline Knoff, 1 mois, rue de l'Epeule, cour Delfortrie, 4. — Désiré Vandersarren, 2 mois, rue de l'Alouette, fort Lepers, 32.

CONVOI FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEGROOTE-DEMERLIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Amélie DEMERLIÈRE, décédée à Roubaix, le 2 janvier 1879, à l'âge de 56 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu samedi 4 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Joseph, 82.

Un **obit solennel du mois** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 6 janvier 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Henri-Joseph TIBERGHIEN, marguillier de la paroisse du Saint-Sépulcre, décédé à Roubaix, le 3 décembre 1878, dans sa 46e année. — Messieurs les Membres du Conseil de Fabrique, feront célébrer un **obit**, le mercredi 8 janvier, à 10 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— « Un habitant de Liége, M. G. Florenzano, vient de faire une découverte appelée à amener une révolution dans la dorure. Par son procédé, qui n'a rien de commun avec la dorure au feu, la dorure électrique, etc., on obtient les résultats les plus surprenants. Après de longues recherches il est parvenu à composer une pâte aurifère dont il garde le secret. Il suffit d'en enduire légèrement l'objet à dorer avec les doigts ou avec une brosse et l'on obtient une dorure inaltérable.

La couche d'or peut être doublée ou triplée selon la valeur qu'on veut donner à l'objet, et cette nouvelle dorure a l'avantage de résister à tous les frottements et même au feu le plus violent.

Un autre avantage de cette dorure, c'est qu'on l'obtient sans l'emploi du mercure qui exerce toujours une action funeste sur la santé de l'ouvrier.

Les hommes appartenant à la première portion de la classe de 1872, dont les livrets n'ont pas encore de feuilles spéciales, et ceux des classes de 1866 et 1867 qui, n'ayant pas servi, ou, pour tout autre motif, n'ont pas participé aux exercices de 1878, sont prévenus qu'ils devront déposer leurs livrets dans les mairies avant le 15 janvier 1879.

MM. les maires adresseront ces livrets au recrutement qui y fera placer des feuilles spéciales pour les exercices. Les hommes des classes 1873 et 1876 qui ne sont pas encore en possession de leurs livrets devront les retirer à la gendarmerie.

Les engagés volontaires de toutes les classes, qui ont contracté leur engagement dans le courant du deuxième semestre de chaque année, tous les engagés conditionnels, à l'exception de ceux du premier appel devront déposer leurs livrets immédiatement.

Le Commandant de Recrutement,
M. LÉVY.

FEUILLES DE TISSU CAOUTCHOUTÉ
pour copier à sec avec la presse ordinaire

Les feuilles sont contenues dans une boîte en zinc par 12, 24 et 36. Elles sont humectées à l'état de fraîcheur et non mouillées et livrées dans l'état normal qu'elles doivent toujours être employées.

Ces feuilles en tissu caoutchouté sont très-solides et ne perdent pas leur efficacité même pendant des années.

PRIX

La boîte de 12 feuilles . . .	fr. 12
» 24	» 20
» 36	» 30

Et ainsi de suite 10 francs par douzaine de feuilles en plus.

Pour Roubaix Tourcoing et les environs
57, Grande-Rue, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Paravents
(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

Peintures. Vitrerie
CORDONNIER-COGET, rue Notre Dame, 25. 1407

Architecture Industrielle
V. DUBREUIL, ingénieur-architecte. Spécialité des constructions et installations industrielles, charpentes en fer à grande portée, (supprimant 70 à 80 0/0 des colonnes dans les rez-de-chaussée l'usine): médaillées à l'Exposition universelle de 1878; deux autres médailles à la Société Industrielle du Nord de la France, pour constructions et études industrielles. 14945

Faits Divers

— LE FRÈRE DE TROPPMANN. — On écrit de Mulhouse, à la date du 27, au *Journal d'Alsace* :

« Ces jours derniers, la police de notre ville a arrêté le frère du fameux Troppmann qui, comme on se le rappelle, avait assassiné en 1869, à Pantin, près de Paris, toute une famille, composée de 6 membres, après avoir mis à mort déjà en Alsace le chef de cette famille. Troppmann avait commis son crime horrible pour devenir riche, et il paraît que son frère, qu'on vient de conduire en prison, cherchait également à arriver à la fortune par le crime, mais sans verser de sang : il fabriquait de la fausse monnaie.

» Il y a quelques mois, Troppmann frère quitta son domicile à Cernay, où il avait vécu avec sa femme et ses trois enfants, et vint s'établir à Mulhouse. Il exerça pendant plusieurs semaines, et sans être inquiété, son métier sinistre dans une petite mansarde. Mais bientôt il fut constaté à Cernay qu'une femme, qui passait pour la maîtresse de Troppmann, avait fait échanger à diverses reprises des pièces d'or, dont le son trahissait la fausseté. Interrogée sur la provenance de ces monnaies, cette femme déclara les avoir reçues de Troppmann.

» La police de Mulhouse, avertie de ce fait par dépêche télégraphique, se rendit immédiatement dans le logement du faux monnayeur. Elle y découvrit des modèles, des outils et une certaine quantité de fausse monnaie. Troppmann chercha à se sauver par la fenêtre de sa mansarde; mais, ne pouvant y parvenir, il opposa aux hommes de la police une résistance si énergique, que ces agents de la force publique ne purent se rendre maîtres de lui qu'en le garottant solidement. »

VARIÉTÉS
LE CHAMEAU D'OR

En Crimée, le 2e zouaves faisait brigade avec deux régiments de ligne fameux : le 95e et le 97e.

Entre nous régnait une fraternité touchante; jamais nous n'eûmes la plus petite querelle avec les fantassins qui portaient ces numéros-là.

L'union fait la force.

Aussi cette brigade fit-elle merveille au Mamelon-Vert et à Traktir.

Plusieurs mois avant cette bataille, par un beau soir de printemps, nous étions rangés en cercle autour d'un grand feu ; quelques-uns de nos amis du 97e étaient avec nous.

On causait.

Notre compagnie avait perdu un chameau qu'elle pourrissait depuis le commencement du siége et que nous avions trouvé errant après la bataille de l'Alma; il s'était évadé ; nous ne l'avions plus revu.

Pourtant on avait espoir de le rattraper.

— A-t-on retrouvé le chameau ? demanda l'un des zouaves.

— Non! répondit un autre. C'est comme le *Chameau d'or* du sergent Thiriot, dont on parle toujours et qu'on ne voit jamais.

Ce sergent était un vieux troupier d'Afrique; il avait eu maintes aventures qu'il nous contait.

Mais il nous en avait dit une si merveilleuse que nous l'avions appelée la légende du *Chameau d'or*, refusant d'y croire.

— Sacrebleu ! fit le sergent à cette allusion, il est bien fâcheux que je n'ai pas le temps de courir les camps; je vous amènerais des vieux soldats de mon temps qui ont vu le *Chameau d'or*. Mais on est si souvent de tranchée qu'il est impossible de se promener dans les bivouacs. Comment diable pouvez-vous prendre pour un *blagueur* un troupier comme moi ? Je ne suis ni vantard, ni hâbleur ; vous le savez bien.

Le vieux sous-officier parlait avec l'accent de la vérité ; mais son histoire était si invraisemblable !

Il nous avait conté qu'en son temps, presque au début de la conquête, les colonnes françaises avaient été suivies par un chameau sans cavalier, harnaché et caparaçonné avec un luxe inouï ; que l'on avait cherché à atteindre cet animal sans y réussir, et que pendant deux ans au moins il avait rodé à distance de nos régiments en marche ; qu'ensuite il ne s'était plus montré.

—Voyons, dit un zouave qui avait remarqué le ton de sincérité du sergent, voulez vous que nous ajoutions foi à votre histoire ? Jurez nous sur votre croix que vous avez vu le *Chameau d'or* de vos yeux.

Le vieux sous-officier montra une visible répugnance à faire ce serment.

C'est stupide, murmurait-il, de mettre en jeu l'*étoile polaire*, (la croix, en style de bivouac) pour une bêtise comme ça ; mais je suis trop vexé de vous voir incrédules. Tenez, je jure.

— Décidément, c'est vrai, murmura-t-on.

On ne pouvait plus douter et l'on demanda :

— Vous n'avez jamais su ce que c'était que ce chameau ?

— Jamais ! fit le sergent.

Notre curiosité était vivement excitée par la certitude que le sergent ne mentait pas et par le mystère qui entourait le *Chameau d'or*.

Comme nous en devisions, une voix demanda derrière nous :

— Place au feu !

On s'écarta. C'était un caporal du 97e, vétéran à trois briaques, qui venait passer sa soirée aux zouaves.

— Il paraît qu'on parle du *Chameau d'or*, dit-il en nous regardant à la ronde; est-ce qu'il y a parmi vous des hommes qui l'ont vu?

— Moi ! fit le sergent.

— Ah ! dit le caporal en frisant sa moustache; vous étiez en Algérie de mon temps ?

— Vous l'avez donc entrevu aussi, vous caporal ? demanda-t-on.

— J'en ai mangé, répondit sérieusement le vétéran.

— Ah ! par exemple ! exclama-t-on.

— Il n'y a pas de par exemple. J'en ai mangé. Je puis le prouver; mon capitaine d'alors est colonel aujourd'hui; on peut le questionner, il ne me démentira pas.

— Mais alors, il faut nous conter ça.

— Volontiers. Donnez-moi un sac que je m'assoie dessus; passez-moi un café, parce que ça rajeunira mes idées et ouvrez les oreilles. Ceux que *j'embêterai* pourront fermer l'œil et ronfler. Allumez les pipes et faites silence.

***

Le vieux caporal huma son café, frisa ses moustaches et nous regarda tous en souriant de la curiosité que nous témoignions; nos yeux étaient braqués sur lui.

— Voilà, fit-il : C'était au commencement de la conquête; le troupier français n'était pas fendant comme aujourd'hui, quoique aussi brave; mais on n'avait pas encore appris à tanner le cuir aux Arabes; tandis que maintenant on sait le métier sur le bout du doigt; c'est nous qui avons payé les frais d'apprentissage. Passons et repassons, c'est fini; ceux que les chacals ont mangés après les avoir déterrés, ne sont pas ici pour réclamer; n'en parlons plus. Tout s'use, même les plus crânes troupiers; quand la cruche se casse en allant à l'eau, il n'y a rien à dire; si nos mères nous avaient faits de fer, nous serions cuirassiers de naissance. Quoique le destin tue l'homme, la balle n'est pas bonne à rencontrer; mieux vaut...

—Mais le *Chameau d'or*, caporal ? demanda-t-on.

— Nous y voilà ; au début je dis des proverbes pour gagner du temps, afin de me souvenir. Maintenant ça y est !

Pour lors, nous avions poussé une pointe aux environs d'Oran. Il y a là, près de la ville, à une étape, à peu près, un grand lac salé qui vous a quinze lieues de long et autant de large. Quand les conorits voient ça, ils se figurent que c'est le Sahara; il est de fait